



Évaluation des enseignants : vers un nouveau changement

On se rappellera sans doute du dernier rapport de la **Cour des Comptes** (rendu public le 21 février dernier) dans lequel celle-ci abordait la réforme de l'évaluation des enseignants, mise en œuvre en 2017 en jugeant qu'elle présentait un « *risque de déconnexion accrue entre évaluation et carrière* ».

En effet, la prégnance de l'ancienneté, et la possibilité pour tous les enseignants ayant une carrière complète d'atteindre désormais la hors classe dans le nouveau système issu de PPCR prenait de façon évidente le contrepied de ce qui semblait être la logique gouvernementale de l'époque lors de la réforme, à savoir rendre notre carrière plus dépendante de notre évaluation.

Le rapport dénonçait en outre un accaparement des moyens d'inspection par la seule gestion de la procédure. Plus dangereusement, il considérait comme une « *carence française* » l'absence

d'incorporation de l'opinion des « *parties prenantes* » (entendre les élèves et leurs parents) dans cette évaluation...

C'est dans ce contexte que le CEC (Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques) de l'Assemblée nationale a annoncé préparer pour la rentrée **un nouveau rapport** sur ce thème. Issu d'auditions et de déplacements réalisés en mai et juin, le rapport abordera plusieurs pistes d'évolution : mission des inspecteurs, **création d'un PISA** dit « *à la française* », évaluation **des équipes pédagogiques** et **des établissements scolaires**...

A noter que cette annonce arrive une semaine après que les ministres chargés de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur ont déclaré souhaiter la **fusion de l'IGAENR** (Inspection Générale de l'Administration et de l'Éducation Nationale et de la Recherche) **et de l'IGEN** (Inspection générale de l'Éducation Nationale), un service unique devant voir le jour dès 2019...

Baccalauréat : PARCOURSUP suspendu

La phase d'admission sur Parcoursup sera **suspendue par le ministère** du lundi 18 au lundi 25 juin 2018 inclus, ces dates coïncidant avec le déroulé des épreuves de la session 2018 du baccalauréat. 753 148 candidats sont inscrits pour cette session : 402 707 au baccalauréat général, 195 619 au baccalauréat professionnel et 154 822 au baccalauréat technologique.

Cette suspension du service est aussi **l'occasion de dresser un bilan d'étape** concernant la nouvelle solution d'orientation. Et celui-ci est peu glorieux. **Au 11 juin** dernier, **plus de 186 000 lycéens** restaient encore **sans affectation** pour la rentrée... Plus grave encore, **9 000** autres ont d'ores et déjà **abandonné la plateforme** sans avoir reçu la moindre affectation, probablement dégoûtés par la lenteur et la complexité du dispositif...



LAÏCITÉ

Le 30 mai dernier, le ministre de l'Éducation nationale lançait la diffusion d'un **livret de 80 pages** à destination des enseignants, consacré à **la question de la laïcité dans la pratique de l'enseignement**. Ce « *vade-mecum* » rédigé par un « *conseil des sages* » (sic), se veut plus musclé que la version élaborée sous le ministère précédent, en incluant notamment **un volet de sanctions**, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'élève récidiviste. Le document fait néanmoins **marche arrière sur la question de l'autorisation du port du voile** pour les **mères accompagnatrices** de sortie scolaire.

C'est dans ce contexte que les médias ont relayé, le 12 juin dernier, les résultats d'une **enquête du Comité National d'Action Laïque**, révélant qu'un enseignant sur dix se trouve confronté à des atteintes à la laïcité. **Les statistiques augmentent de façon inquiétante**, sans surprise, dans le réseau de l'éducation prioritaire, où **l'enseignement civique, la mixité** ou encore les cours d'**histoire-géographie** engendrent des situations de conflits récurrents.

Les professeurs, qui constatent dans leurs établissements **une montée indéniable des communautarismes**, se montrent cependant moins inquiets sur la question de laïcité que la moyenne des Français.

Enfin, le dépôt récent par **certains députés Républicains** d'un projet de loi visant à nouveau à interdire le port du voile à **l'université** risque fort de raviver les fantasmes sur la question.

La FAEN est particulièrement attachée au principe constitutionnel de la laïcité, dont le respect passe selon elle par une séparation sans équivoque des religions et de l'Etat, afin de préserver la neutralité des services publics et le respect des convictions de chacun, conditions nécessaires à la cohésion sociale et à la paix civile. **L'attribution des fonds publics au seul service public laïque d'éducation** (qui a seul l'obligation de scolariser tous les jeunes jusqu'à 16 ans présents sur le sol français, sans discrimination, et de leur inculquer les valeurs de la République) devrait être un pré-requis, afin de **garantir la transmission neutre des valeurs républicaines : non partisans, non soumises à des stratégies religieuses, mais aussi politiques ou contextuelles**.

Or, les enseignants ne sauraient se sortir seuls de ce problème. L'École de la République est soumise à **des enjeux nouveaux** et l'Etat doit reconnaître que les agents de l'Éducation nationale ne peuvent être éternellement appelés à endosser **des rôles et des missions supplémentaires**, pour lesquels ils ne sont **ni formés, ni rémunérés**.